

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CRISTAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2010
COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix, le vingt six janvier le Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes des Vallées du Cristal** s'est réuni à la Salle MJC de Bertrichamps, après convocation légale.

Etaient présents : Azerailles : BEAUMONT Jean-Yves, FALQUE Rose-Marie, LEGROS olivier, Baccarat : BEGNENE David, BOINIER Jacques, VAUDEVILLE Sabrina (remplaçant CAREL Jocelyne titulaire), CHASSAIN Isabelle, COUDRAY Jean, COUDRAY Yvette, FRANCOIS Gérard, GEX Christian, LICHY Lorène, MANGEMATIN Yves, RENAUX Josette, SITT Raphaël, SORNETTE Sylvie, Bertrichamps : DEMANGE Sylvie, DURUPT Louis, MICLO Bernard, VOURION Laure, Brouville : PERRIN Cédric, Chenevières : GEORGES Marie-Josèphe, LOUVAIN Francine, Deneuvre : BOQUEL Michel, KREMER Fabien, VINCENT Alain, Flin : FRANCOIS Jean-Paul, LAGRANGE Michel (remplaçant LOUIS Jean-Paul titulaire), Fontenoy-la-Joûte : BARBIER Pierre, DUPAYS Florence, Gélacourt : BURDUCHÉ Pierre, THIERY Alain, Glonville : HENRY Marie-Lucie, FAGOT Lise (remplaçant ROITEL Philippe titulaire), Hablainville : MARCHESIN Serge (remplaçant FRANCOIS Françoise titulaire), KALSCH Guy, Lachapelle : PAQUOT Véronique, RATEAU Bernard, Merviller : BLAISE Bernard, DEMANGE Jean-Luc, Pettonville : SITT Bernard, BOULEZ Alexandre (remplaçant ZABEL Bernard titulaire), Reherrey : HOUBERT Olivier, KRYZS René, Thiaville-sur Meurthe : GEORGES Michel, THIRIET Dominique, Vacqueville : LARDIN Jean-Marie, Vaxainville : FRANC Anne-Marie, MARCHAL Claude, Veney : FINANCE Audrey, TISSOUX Christian

Excusés Vacqueville : ALISON Dominique (arrivé à 21 heures 15)

Absent : Baccarat : THIERY Olivier, Brouville : KRYZS Denis, Chenevières : MATH Alain

Monsieur PERRIN Cédric a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

DECISION DE SUBROGATION

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE que la communauté de communes des Vallées du Cristal est subrogée de plein droit pour l'ensemble des contrats, droits et créances établis par les EPCI dont elle est issue.

AUTORISE le président à signer tout avenant nécessaire à la poursuite de l'exécution des contrats droits et créances établis par les communautés de communes d'Entre Meurthe et Verdurette et du Cristal.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Vu l'article L.2221-1 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la création d'un budget annexe « ordures ménagères »

CREATION DE REGIES POLE BIJOU ET MUSEE LES SOURCES D'HERCULE

Monsieur PERRIN Cédric a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Vu les articles 1617-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies et régisseurs de recettes et d'avances,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la création au 1^{er} janvier 2010 d'une régie de recettes permettant l'encaissement de divers droits d'entrée au musée Les Sources d'Hercule,

DECIDE la création au 1^{er} janvier 2010 d'une régie de recettes et d'avances relative au Pôle Bijoux.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CAUE

Monsieur PERRIN Cédric a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE M Jean COUDRAY pour représenter la communauté de communes au sein du CAUE.

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DU SCOT

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Vu les statuts du SCOT,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Mesdames Rose-Marie FALQUE, Marie-Josèphe GEORGES et Messieurs Cédric PERRIN, Michel LAGRANGE, Jacques BOINIER, Christian GEX pour représenter la communauté de communes au sein du comité syndical du SCOT Sud Meurthe et Moselle.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LUNEVILOIS

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la communauté de communes au sein du syndicat mixte du pays Lunévillois :

Titulaires : Mme Josette RENAUX et MM Michel BOQUEL, Jean-Luc DEMANGE, Claude MARCHAL
Suppléants : MM Christian GEX et Louis DURUPT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU CAPEMM

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la communauté de communes au sein du CAPEMM :

Titulaire : M Bernard RATEAU

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE LA MISSION LOCALE

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la communauté de communes au sein de la Mission Locale du Lunévillois :

Titulaire : M Jean-Luc DEMANGE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la communauté de communes au sein du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe et Moselle

Titulaires : MM Michel GEORGES, Christian TISSOUX, Pierre BARBIER

Suppléants : Mme Yvette COUDRAY, MM Jean-Marie LARDIN, Joël BOUDOT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CARREFOUR DES PAYS LORRAINS

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la communauté de communes au sein du Carrefour des Pays Lorrains

Titulaires : MM Joël BOUDOT, Jean-Luc DEMANGE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A INITIATIVE EN PAYS LUNEVILLOIS

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la communauté de communes au sein de Initiative en Pays Lunévillois

Titulaire : Monsieur Bernard RATEAU

ADHESION AU CNAS

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion de la communauté de communes pour son personnel au comité national d'action sociale

ADHESION A L'ANCV

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion de la communauté de communes à l'agence nationale des chèques vacances (ANCV)

DECIDE d'accepter les chèques vacances comme moyen de paiement pour le service jeunesse de la communauté de communes ainsi que pour les droits d'entrée du musée les sources d'hercule.

TARIFS MUSEE LES SOURCES D'HERCULE

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs suivants pour le Musée les Sources d'Hercule

Livres :

Hercules Salutaris : 20,00 €

Maternus : 3,10 €

Revue de l'Est : 4,60 €

Guide Musée : 3,00 €

La grande imagerie « Les Gaulois » : 6,00 €

La grande imagerie « Les Romains » : 6,00 €

Contes et légendes « 16 héros de la mythologie » : 8,00 €

Contes et légendes « Les 12 travaux d'Hercule » : 8,00 €

Contes et légendes « la mythologie Grecque » : 8,00 €

Sur les pas des romains : 6,00 €

Histoire de la Lorraine : 9,00 €

La Lorraine Gallo-Romaine : 7,70 €

Cassette vidéo Deneuvre : 10,00 €

Planche Hercule et le Zodiaque : 7,00 €

Autres produits :

Cartes postales : 0,50 €

Série de cartes postales : 2,30 €

Carte postale « Orgue de Deneuvre » : 0,80 €

Plaquette Orgue de Deneuvre : 7,60 €

Série de 10 photos : 4,60 €

Série de 20 photos : 7,60 €

Lot de 4 figurines romaines : 4,50 €

Lot de 4 figurines gauloises : 4,50 €

Reproduction de monnaies « Empereurs Romains » : 4,50 €

Reproduction de monnaies « bestiaire Antique » : 4,50 €

Reproduction de monnaies Gallo-Romaines : 4,50 €

Reproduction de monnaies Gauloises : 4,50 €

Bague : 3,10 €

Porte clés Hadrien : 4,00 €

Entrées du musée :

Entrée musée plein tarif : 3,50 €

Entrée musée tarif réduit : 2,50 €

Entrée musée tarif spécial : 1,50 €

Entrée musée gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, les groupes scolaires de la CCVC et les habitants de la CCVC

Eligible au tarif réduit : lycéens, étudiants, chômeurs, bénéficiaires RSA, personnes en situation de handicap, groupes de plus de 10 personnes, personnes ayant possession d'une carte famille nombreuse, d'une carte des Gîtes de France, du guide du Routard, d'ambassadeurs de Lorraine, personnes réglant par chèque vacances

Eligible au tarif spécial : groupes scolaire en dehors de la CCVC

Circuit des remparts :

Tarif groupe adulte : 2,00 € par personne

Tarif groupe scolaire : 1,00 € par personne

TARIFS POLE BIJOU

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTÉ les tarifs suivants pour le Musée Pôle Bijoux :

TARIFS STAGES AMATEURS : remise de 10 € aux habitants de la CCVC

LIEU D'EXPOSITION :

Entrée plein tarif : 5,00 €

Entrée tarif réduit : 2,00 €

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et les groupes scolaires de la CCVC

Participation visite guidée : 1,00 €

Groupes adultes (à partir de 10 personnes) : 3.00 € par personne

Groupes scolaires (hors CCVC) et étudiants (à partir de 10 personnes) : 1.50 € par personne

Participation visité guidée pour le groupe adulte (entre 10 et 20 personnes) : 15.00 €

Participation visité guidée pour le groupe scolaire (entre 10 et 20 personnes) : 10.00 €

Abonnement annuel Pole Bijou : 10 € pour une personne

MISE EN PLACE DE PRODUITS TOURISTIQUES INDIVIDUELS

« *PASS Multisites Vallées du Cristal* » annuel :

Abonnement annuel pour les Sources d'Hercule, le Pôle Bijou et le musée du Cristal

Prix de vente : 25.00 €

« *CARTE Multisites Vallées du Cristal* » :

Cette carte achetée sur un des sites participant permettrait de visiter une fois chaque site (Sources d'Hercule, le Pôle Bijou et le musée du Cristal)

Prix de vente

Plein tarif : 8.00 €

Tarif réduit : 5.00 €

Les tarifs réduits s'appliquent aux enfants de 12 à 16 ans, lycéens, étudiants, chômeurs et RSA.

« *PASS Multisites Touristiques* » annuel :

Abonnement annuel pour les Sources d'Hercule, le Pôle Bijou, le Musée du Cristal et l'abbaye d'Autray.

Prix de vente par chaque site : 30.00 €

« *CARTE Multisites Touristiques* » :

Cette carte achetée sur un des sites participant permettrait de visiter une fois chaque site. La carte sera disponible pour deux, trois ou quatre sites (les Sources d'Hercule, le Pôle Bijou, le Musée du Cristal et l'abbaye d'Autray).

Prix de vente 2 sites : plein tarif → 7.00 € ; tarif réduit → 5.00 €

Prix de vente 3 sites : plein tarif → 10.00 € ; tarif réduit → 7.00 €

Prix de vente 4 sites : plein tarif → 12.00 € ; tarif réduit → 10.00 €

Les tarifs réduits s'appliquent aux enfants de 12 à 16 ans, lycéens, étudiants, chômeurs et RSA.

TARIFS COMPLEMENTAIRES SERVICE JEUNESSE/PISCINE

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTÉ les tarifs suivants pour le Service Jeunesse :

Accueil de loisirs (du lundi au vendredi)						
	Allocataires CAF			Non allocataires CAF		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
CCVC QF < 381	9,70 €	8,20 €	7,40 €			
CCVC QF >382	15,00 €	12,50 €	11,30 €	30,20 €	24,60 €	21,90 €
Extérieurs (54)	31,00 €	29,50 €	28,30 €	45,30 €	40,50 €	37,70 €
Extérieurs (autres)	45,30 €					
Tarif cantine	4,30 € par repas					
Tarif garderie matin ou soir	1,50 € par heure par enfant					
Supplément pour les sorties exceptionnelles	5 € pour les jeunes de le CCVC					
	7 € pour les extérieurs					
NB : QF = quotient familial						
Initiations sportives (13 ans et +)	5 € (forfait pour 4 après-midi pendant 2 heures)					

ADOPTE les tarifs suivants pour la piscine :

Groupe scolaire collégien de Meurthe et Moselle hors CCVC : 2,10 € par enfant

CREATION DE TARIFS POUR LA REMUNERATION DES ANIMATEURS JEUNESSE

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE comme suit les indemnités journalières des animateurs recrutés dans le cadre du centre de loisirs de Baccarat, dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif :

- Directeur → 40,00 €
- Directeur adjoint → 35,00 €
- Animateur → 30,00 €
- Animateur stagiaire → 25,00 €
- Cantine (par jour) → 3,00 €
- Garderie (par heure) → 3,00 €
- Prime mini-camp (pour 5 jours) → 50,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES INVESTISSEMENTS RELATIFS AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CREER 4 emplois accessoires correspondant à des missions dont la rémunération se fera par indemnités mensuelles fixées par référence à un indice du barème des traitements de la Fonction Publique Territoriale :

- 1 emploi de responsable administratif
- 1 emploi de responsable ressources humaines
- 1 emploi de responsable technique
- 1 emploi de chargé de communication

DEMANDE DE SUBVENTIONS POLE BIJOU

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE des subventions auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional en vue de soutenir l'investissement du Pôle Bijoux pour l'année 2010 dans les domaines suivants :

Aménagement complémentaire du Pôle Bijoux-Taillerie (salle de réunion, accueil, aménagement extérieur) pour un montant éligible de 23 000 € HT

Aménagement complémentaire du Pôle Bijoux (sécurité, accueil, boutiques, salle d'exposition, salle de stockage, espace détente, office, salle de réunion, aménagement extérieur) pour un montant éligible de 215 000 € HT

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES INVESTISSEMENTS RELATIFS AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le président à demander des subventions à tout institution ou organisme pour le financement des investissements relatifs au siège de la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Fait à Baccarat, le 16 février 2010

Le Président,
Michel BOQUEL